



Séminaire des « Études politiques » de l'ERMES

Séance n°2: Jeudi 3 décembre, 14h-16h

De la justification à l'anticipation.

La construction d'une responsabilité environnementale et climatique des acteurs de la défense en France et aux États-Unis.

Avec **Adrien Estève**, doctorant à Sciences Po Paris- CERI, ATER-UCA



À partir des cas de la France et des États-Unis, cette présentation montre que l'incorporation des enjeux écologiques dans les politiques de défense dépend des manières de définir la responsabilité environnementale et climatique et de l'attribuer aux forces armées. Le premier type de responsabilité, issu de la tradition de la guerre juste et du droit de la guerre, est défini comme l'obligation de limiter les destructions et les pollutions. Elle est attribuée par des victimes, des scientifiques et des juristes qui demandent des comptes aux organisations de défense pour les dommages écologiques causés en temps de guerre et de paix. Cette responsabilité n'est inscrite que tardivement et de manière limitée dans les doctrines militaires. Le deuxième type de responsabilité, issu d'une synthèse entre la norme stratégique de précision et le développement durable, est défini comme l'obligation d'économiser l'emploi de la force. Elle est issue d'une démarche de responsabilisation des organisations de défense, qui prend la forme d'un investissement dans des technologies et des équipements plus performants et alimentés par des énergies renouvelables. Cette exigence peine à dépasser le cadre de l'expérimentation. Le troisième type de responsabilité, issu de la synthèse entre l'adaptation climatique et l'anticipation stratégique, est la responsabilité d'anticiper et de prévenir les risques climatiques. Elle est issue de la réflexion prospective et géostratégique sur les implications du changement climatique pour la sécurité nationale. Elle représente le type de responsabilité le mieux intégré dans les politiques de défense, et en particulier dans les doctrines stratégiques qui accordent une place de plus en plus importante à l'emploi des forces armées dans le renforcement de la résilience climatique des sociétés.

La séance sera discutée par :

Vincent Martigny et Yannick Rumpala (Université Côte d'Azur – ERMES)

UFR Droit et Science Politique
Avenue du Doyen Trotabas
06050 Nice

Pour toute information, contactez Mme Amale Ziad

☎ : 04.89.15.26.39 ou ✉ : aziad@unice.fr

<http://www.ermes-unice.fr/>